

Une toile de fond pour un Canada plus inclusif

Par Marc Arnal, doyen de la Faculté Saint-Jean, Alberta

Dans le cadre d'une présentation à la conférence du 26 septembre 2007 de l'Institut français, Université de Regina, Saskatchewan

Lorsque mon ami, Peter Dorrington, m'a invité à prononcer une conférence à l'Institut français sur un sujet que je connaissais bien, ça a tout de suite limité mes options. Nonobstant, j'ai choisi de vous parler aujourd'hui de valeurs canadiennes et j'ai sous-titré ma présentation « Une toile de fond pour un Canada plus inclusif ». Dans mes remarques, j'insisterai sur l'évolution des valeurs au Canada, sur le rôle des communautés de langue française, leur rôle historique, actuel et futur, et sur les défis et les opportunités qui en découlent pour nous, Canadiennes et Canadiens de langue française ou bilingues. Il sera question dans cette dernière partie de perspectives communautaires et individuelles. La thèse fondamentale que j'avance est que nos communautés sont à un moment critique de leur histoire et que les choix qu'elles feront influenceront le devenir du Canada tout entier. La presque hystérie au Québec autour de l'accommodement raisonnable, les simagrées disgracieuses lors du dernier vote aux élections partielles et les menaces de plus en plus virulentes des Premières Nations soulignent de façon éloquente l'urgence d'agir avec vigueur.

Je commence avec une rétrospective personnelle de 1947, date de ma naissance à Sainte-Rose-du-Lac au Manitoba, jusqu'à aujourd'hui, une période de seulement 60 ans! En '47, nous étions sous l'emprise de la vision colonisatrice de Lord Durham et je cite « On ne peut guère concevoir de nationalité plus dépourvue de tout ce qui peut vivifier et élever un peuple que les descendants des Français dans le Bas-Canada, du fait qu'ils ont gardé leur langue et leurs coutumes particulières. C'est un peuple sans histoire et sans littérature. De la même manière, leur nationalité joue contre eux pour les priver des joies et de l'influence civilisatrices des arts. Je n'entretiens aucun doute, ajoute-t-il, sur le caractère national qui doit être donné au Bas-Canada, celui de la race supérieure, ... ».

Il y a là peu de motif de fierté d'être francophone. Et pourtant, comme le souligne le professeur Paul Dubé « N'eût été au Canada de la résistance passive et parfois agressive des francophones aux nombreuses tentatives d'assimilation et de négation de nos droits, (le motif principal de la cause Caron aujourd'hui) - donc résistance au grand paradigme qui menait le monde à l'époque – le Canada serait aujourd'hui un pays à la structure politique unitaire (comme le postulait John A. MacDonald), sans doute unilingue, un pays de « melting pot » où toute altérité serait soumise à une action assimilatrice contrôlée dans le temps et l'espace. » Selon Dubé, notre résistance historique est à la base de notre société multiculturelle et de notre réputation internationale. David Crombie, ancien Secrétaire d'État en 1987, affirmait lui aussi : « On the way out, I was reading a book and it is on the history of Canada from 1760 to 1973. It is by W.L. Morton who is a terrific Canadian Historian, from Manitoba originally. Morton, in his book, goes through the development of the idea of diversity and cultural and linguistic pluralism because of the need of the British Empire of the day to deal with the fact that after the capitulation of 1760, we had a society that was French, catholic and civil law and not English, protestant and common law. And that was the birth of the necessity of cultural and linguistic pluralism upon which multiculturalism was able to feed and still does. » Notre rôle à nous, communautés hors Québec, a été de maintenir une présence nationale pan-canadienne du français, empêchant ainsi la balcanisation totale du Canada et sa dislocation inévitable. Nous avons été les porte-étendards de première heure de la bannière de la diversité.

Donc, je suis né dans un Canada où le français du Québec était toléré par nécessité, mais où la vision et les valeurs étaient nettement anglo-dominantes. Jusqu'en 1957 au Manitoba, il était défendu d'enseigner le français dans les écoles publiques de la province. Avec les autres francophones, j'étais retenu après les classes régulières – de 15 h 30 à 16 h – pour une demi-heure de français. Nous étions ainsi en retenue permanente. À la fin de la sixième année, il y avait un exode des premiers de classe vers les collèges et les couvents privés opérés par les congrégations religieuses. Nous ferions d'ailleurs bien de ne pas oublier le rôle que ces congrégations ont joué dans nos écoles, nos hôpitaux et nos communautés. Je me souviens qu'à l'époque mon père recevait annuellement à la maison un appel de l'inspecteur d'écoles - il était président du conseil scolaire - annonçant sa visite dans les deux ou trois jours, le temps de ramasser tous nos livres de français, de décrocher les crucifix et de tout ranger ça dans un placard de l'école, fermé à clef. Ainsi, l'inspecteur Carmichael était-il complice de cette désobéissance civile justifiée (Gandhi aurait été fier). Le leader libéral de l'époque, M. Gildas Molgat, francophone, député de Sainte-Rose, avait finalement convaincu le leader conservateur Duff Roblin de permettre 50 % de l'enseignement en français. Un jeune député néo-démocrate de l'époque s'était levé en chambre et il avait affirmé : « To my knowledge, I do not have one single French-speaking family in my riding, but I strongly support this Bill

because it is about people's rights in this province. » C'était Ed. Shreyer qui s'est retrouvé en fin de carrière à Rideau Hall. Bon, arrêtons un peu, le temps de faire un tour d'horizon en 1957.

C'était certes une grande victoire et un pas important pour la communauté. Mais la répression avait fait des victimes. D'abord chez les francophones eux-mêmes, qui souvent avaient dû souffrir à cause de leur langue, de leur accent en anglais, du regard de haut des adhérents aux théories de Lord Durham. On disait des français qu'ils n'étaient pas bons en affaires, que s'ils étaient de bons travailleurs, ils étaient de mauvais leaders. Ce qui est terrible, c'est qu'à force de se faire taper dessus, de se faire dire que le français était inférieur et notre parler une variante de basse classe du français, on a fini par les croire. J'ai pu constater l'ampleur des dégâts en 1972 lorsque j'étais à l'emploi de la Société franco-manitobaine comme coordonnateur en éducation, chargé de promouvoir la Loi 113 du gouvernement Schreyer qui permettait presque 100 % de l'instruction en français. À chaque fois c'était le même scénario : on tenait des réunions publiques dans un village à majorité francophone, la communauté se polarisait et on finissait avec 30 % ou tout au plus 40 % de l'instruction en français. Les motifs les plus fréquemment invoqués - « J'ai fait rire de moi à cause de mon accent, mes enfants vont parler anglais sans accent ». On ne reconnaissait du côté des opposants aucune valeur intrinsèque au français. Deux autres constats : la littérature sur l'abus confirme que les victimes deviennent souvent des abuseurs à leur tour (excusez-moi cet anglicisme). Ma vieille mère de 88 ans me disait un jour : « Travailles-tu encore dans tes affaires de droits de la personne ? Il y a une chose que je regrette c'est de pas avoir eu le courage de dire à mon père qu'il était raciste quand il parlait des Métis. » La façon dont nous avons marginalisé les Métis dans nos communautés est honteuse, et nous devrions nous en excuser en espérant qu'ils auront la grandeur d'âme de nous pardonner. Et ça a déjà commencé au Campus Saint-Jean, où 4 % de nos étudiants et étudiantes se sont auto-identifiés comme autochtones (Premières Nations ou Métis). Et cet Institut joue un grand rôle de leadership vers cette éventuelle réconciliation.

L'autre réalité, c'était que nous n'étions pas les seuls à subir le rouleau compresseur Durhamien. Les immigrants ukrainiens et allemands se sont fait dire de s'angliciser pour devenir de bons Canadiens, ce qu'ils ont fait. Imaginez leur consternation lorsqu'on a donné raison à ces mauvais citoyens de langue française en formant la Commission Laurendeau-Dunton et je cite une entrée d'encyclopédie « ... en réaction au malaise grandissant parmi les Canadiens-français du Québec qui demandent la protection de leur langue et de leur culture et cherchent à participer pleinement à la prise de décisions en matière politique et économique. »

Le rapport final de la Commission B-B incluait un livre intitulé « L'apport culturel des autres groupes ethniques » publié en 1969, largement le résultat de pressions très fortes des leaders ukrainiens et allemands de l'Ouest. C'est un moment historique puisque ça représentait la première juxtaposition de langues officielles et de multiculturalisme. Nous reviendrons à ça un peu plus loin. En 1969 vint la première loi sur les langues officielles, puis en 1972 la première politique de multiculturalisme au monde et la société juste du gouvernement Trudeau. C'était l'époque du foisonnement de programmes visant à assurer la participation équitable de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens aux décisions qui les affectaient. Le Secrétariat d'État, sous Gérard Pelletier, en a été le grand bénéficiaire, opérant à l'époque des programmes de langues officielles, de multiculturalisme, de développement social et culturel des Premières Nations et des Métis, de participation des handicapés comme on les nommait à l'époque, de promotion de la femme, des droits de la personne, des jeunes, et j'en passe. Le Secrétariat d'État opérait aussi les voyages échanges et le fameux programme d'emploi OFY, *Opportunities for Youth* (Perspectives jeunesse), qui avait une vocation d'action sociale et qui a fait couler beaucoup d'encre. Or chacun de ces programmes opérait en silo et recrutait généralement son personnel parmi les activistes communautaires, ce qui renforçait les silos : une version canadienne de la Tour de Babel. Un collègue et ami du bureau du Secrétariat d'État de Winnipeg, Doug Evans, m'a demandé un jour : « Do you know what this Department is all about ? It's about citizenship ! » Je n'ai pas compris sur le coup, mais plus tard j'ai pu le remercier d'avoir mis de l'ordre dans cette liste d'épicerie de programmes représentant autant de groupes en déficit de participation tous isolés les uns des autres.

En 1982 survint un autre événement marquant, la *Charte canadienne des droits et libertés* qui, pour la première fois, essayait de codifier certains droits et certaines obligations gouvernementales, tous rattachés à une vision émergente de citoyenneté. La Charte est importante parce qu'elle traite de droits linguistiques, de multiculturalisme, de droits autochtones, de discrimination et aussi de valeurs communes. Les protections civiles des individus qui y sont contenues, nos droits individuels, côtoient des valeurs collectives, c'est-à-dire la possibilité à la Section 15 (2) d'envisager des mesures inégales pour fins de justice sociale ou à la Clause I, la possibilité de limiter les droits dans l'intérêt commun. J'ai rencontré Serge Joyal, sénateur et ancien Secrétaire d'État qui me disait : « Pierre avait tout prédit ça, les mariages entre couples de même sexe, les écoles de la minorité et tant

d'autres choses. » Mais le Québec n'a pas adhéré à la Charte et, selon moi, pour cause. En effet, la notion de minorité linguistique y est confinée à une vision provinciale-territoriale et il n'y a aucune reconnaissance du caractère minoritaire du français au Canada, y inclus le Québec. À l'époque, il aurait d'ailleurs été impossible de considérer une telle reconnaissance et de toute façon, je doute que cela ait pu entrer dans la vision Trudeau. Il faut aussi reconnaître que la Charte a donné l'occasion à la Cour Suprême de se distinguer : son jugement dans la Cause Bugnet a donné raison aux plaignants, mais elle a aussi établi que la Charte devait être lue de façon « large et libérale », en prenant bien soin de considérer le libellé de langue française et anglaise. Et comme le disait M. Joyal à la conférence du 20^e anniversaire de la Charte à Ottawa en 2002, « Il est plus facile pour un juge d'être courageux que pour un politicien. »

Mais la vision sociale dans mon titre, les valeurs canadiennes n'ont été explicitées qu'à la fin des années 1980 sous le leadership de David Crombie. Ce dernier avait d'abord changé la Loi sur les Indiens avec le Bill C-31, puis modernisé la Loi sur les langues officielles, fait adopter la première Loi sur le multiculturalisme et modernisé la Loi sur la citoyenneté, tout cela en 1988. En 1987, dans un discours à Edmonton, Crombie expliquait ce qu'il entendait par valeurs canadiennes : « The laws themselves may be complicated and there will be lots of whereases and heretofores and lawyers will have done their work to make sure only they can interpret them and understand them. But, at the root of all three of those acts, you will not find anything that is very complicated, because all three of those acts – multiculturalism, official languages and citizenship – have at their root the very same three fundamental principles, the principles of equality, diversity and community. » Crombie avait d'ailleurs proposé d'inclure ces trois principes à la Loi sur la citoyenneté, ajoutant ainsi à la Loi sur la naturalisation une composante de promotion de la citoyenneté. Le ministre de la Justice de l'époque a vigoureusement bloqué cette inclusion des valeurs canadiennes prétextant un ras de marée de contestations juridiques. Néanmoins, je crois important d'insister sur une particularité de cette loi puisqu'elle reviendra plus tard : lorsque la citoyenneté est conférée au Canada, elle l'est sans conditions autres que de respecter la loi et d'être loyal à l'état. Crombie disait : « Everybody has a right to be here, whether at seven generations, 107 generations or seven years, equality is a fundamental principle which animates our citizenship. »

Examinons brièvement ces trois valeurs ou principes, lesquels ont été adoptés par la FCFA du Canada, le groupe de travail Dialogue, la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures et je vous dirais, votre communauté fransaskoise par l'entremise de l'ACF, de l'Institut et de la Commission de l'inclusion.

Équité, ou égalité de résultats, c'est assurer que toutes les Canadiennes et tous les Canadiens aient des chances égales d'atteindre des résultats égaux. C'est plus que le simple accès, c'est un changement fondamental de nos schémas de pensée et de nos institutions à partir d'accommodements. L'accommodement se distingue du compromis en ce sens qu'il présente le concept de valeur ajoutée pour tous. Par ces accommodements, nous améliorons la vie de tous les citoyens et nous améliorons nos institutions en les rendant plus sensibles aux besoins et aux aspirations légitimes de tous et de toutes. Un exemple simpliste peut-être serait les rampes d'accès aux édifices qui bénéficient à plusieurs groupes de personnes. Cette sensibilité nous caractérise comme citoyens du Canada et nous procure aussi un avantage stratégique face à l'internationalisation et à la globalisation. **Équité**, c'est reconnaître l'asymétrie des moyens pour pallier l'inégalité des situations ou des conditions. Appuyés fortement par la Cour suprême du Canada, les Canadiens et les gouvernements ont beaucoup progressé au niveau de l'application de ce principe d'équité.

La seconde valeur, c'est la **diversité**. Nous reconnaissons que les interactions entre points de vue différents permettent une meilleure résolution de problèmes. Comme disait mon père, « S'il y a dix personnes autour d'une table qui pensent toujours la même chose, il y en a neuf de trop! » Ainsi, les Canadiennes et les Canadiens ont la réputation d'être habiles à gérer la diversité, c'est-à-dire qu'ils ont la capacité de gérer les processus d'interaction et le choc des idées dans le respect et en évitant les conflits. C'est approcher l'autre avec ouverture et curiosité en reconnaissant sa spécificité et en comprenant que c'est au contact de l'autre qu'on peut mieux se comprendre et se définir. Nous avons formalisé notre engagement à la diversité en incluant à notre Charte la dualité linguistique, le multiculturalisme et les droits autochtones. Ce sont ces trois politiques qui ancrent notre engagement à la diversité et qui consolident notre identité comme pays.

Le concept de **communauté**, c'est notre destin commun, ce qui nous lie ensemble. Lorsqu'un nouveau groupe intègre une communauté ouverte, il s'ensuit un processus d'ajustement et d'accommodement qui sert à redéfinir les balises identitaires et sociétales de cette communauté. Il en ressort un nouvel équilibre plus inclusif et diversifié, ce qui n'empêche pas l'existence continue des groupes constituants. C'est essentiellement le génie du Canada. Les États-Unis ont leurs principes absolus « *freedom of speech, right to bear arms, etc...* » Nous avons des grands

principes qui doivent être constamment interprétés. Nous reconnaissons que les sociétés évoluent et nous acceptons des contraintes raisonnables pour le bien collectif. N'est-ce pas là la vraie liberté? Ce n'est pas un accident que le tout premier article de la Charte des droits et libertés stipule qu'aucun droit n'est absolu. Il n'y a pas une autre constitution au monde qui soit ainsi construite. La revue *MacLean's* avait lancé, il y a quelques années, un concours où il fallait compléter la locution « As Canadian as... ». L'entrée gagnante a été « As Canadian as might reasonably be expected, given the circumstances. » En parlant de communauté, Crombie affirmait : « Human beings need to belong; all human beings. It does not matter who you are. And whatever superficially people may surround themselves with, better clothes, better cars, better places to eat, go here, go there... at the end of the day or at the end of the week or at the end of the year, certainly at the end of your life, everybody needs to belong. And our need to belong is the reason why Canadians have always put that extremely high value on allowing communities, different communities, diverse communities to flourish. Communities are the context within which human personalities are developed. »

Et un peu plus loin: « If we want to live up to our promise as a country, we are going to have to be ourselves. No one is asking us to be like the British or the Americans, or the Germans, or the Chinese. People are asking us to be like Canadians. There is no citizenship like Canada's in the world. There is no country in the world that offers the values where freedom is based on equality and diversity and community. That is why, by the way, people around the world know what Canadians take for granted. »

Faisons un bref sommaire de ce que nous venons de couvrir: les communautés de langue française ont été des contributeurs de premier plan, des leaders pour l'émergence des valeurs canadiennes par la résistance. Notre relation à notre langue a été empreinte de douleur et de souffrance et nous avons, nous aussi, fait des victimes. Les valeurs canadiennes ont effectué une volte-face à 180 degrés dans les derniers 50 ans. Il demeure que ces valeurs communes sont peu connues – peu comprises, sauf dans leurs manifestations particulières. Enfin, la Charte est excellente mais incomplète en ce qui concerne le Québec et son rôle au Canada. Au fédéral, on a récemment confié la promotion de la citoyenneté au ministère de l'Immigration garantissant du coup une approche axée sur la naturalisation et pas sur les valeurs.

La question est maintenant de savoir ce que cette vision implique pour nous sur le plan individuel et collectif. Partons de constats généraux pour ensuite cibler des défis particuliers. Une première question se pose : « Pouvons-nous encore jouer un rôle de leadership par la résistance et l'isolement ? » Ma réponse est catégorique : Non ! Et je vous dirai que de nous entêter à le faire est un manque de solidarité avec nos parents et nos aïeux, un « break of faith » pour emprunter à Flanders' Fields. Cette attitude repose en effet sur une vision déficiente de la culture et de l'identité. Ici, je citerai Paul Dubé : « L'identité, par exemple, définie traditionnellement comme "la conscience de l'appartenance à une communauté particulière dépositaire des valeurs dont dépendent sa cohérence et sa cohésion et dont les traits partagés par chacun de ses membres justifient son existence". Eh bien, cette définition ne convient plus par son côté totalisateur et réducteur, ou conviendrait davantage et partiellement si on l'affublait de pluriels. Ne pas pluraliser les termes pour signaler les identités multiples qui nous habillent aujourd'hui équivaldrait à déplorer, par exemple, l'éclatement des familles en évoquant comme unique référence la famille dite nucléaire, au lieu d'essayer d'imaginer comment on peut mieux faire fonctionner cette nouvelle configuration sociale de façon saine et humaine. Si on est incapable de penser le changement dans le changement, on se condamne à rester en deçà du réel, des êtres passifs et passésistes, victimes d'un dépassement au lieu d'être des agents de changement, maîtres et maîtresses de nos destinées. » Cette exhortation à la négociation de nouvelles balises identitaires plus inclusives et plus nuancées reconnaît que la personnalité collective de la francophonie canadienne doit changer. Mais est-ce problématique et que perd-on à ne pas le faire ? Abou Diouf dans *Le Devoir* en 2005 décrivait ainsi la culture : « La culture n'est pas une donnée de la nature, une sorte d'entité réifiée qu'on pourra partager en la mettant sous vide ; elle est le produit de l'esprit humain, de choix individuels et collectifs constants. Elle se construit constamment dans l'interaction qui différencie en même temps qu'elle crée les conditions de l'échange avec les autres. Aucune culture ne peut se figer ou se fermer sans disparaître. Mais aucune interaction ne peut être positive et satisfaisante si elle se déroule dans des conditions d'inégalités trop marquées ou sous le contrôle des plus puissants : en matière de culture, l'ouverture est indissociable d'une réciprocité minimale effective. » Cette citation me paraît pertinente pour nos relations au sein des communautés de parlant français dans nos provinces autant que pour nos relations avec le Québec francophone. Ce nous, il inclut les francophones dits « de souche », les immigrants des quatre coins du monde, les Métis, les Québécois qui parlent le français, les francophones d'ailleurs au Canada, les enfants de familles exogames, les francophones d'adoption, c'est-à-dire celles et ceux qui ont appris le français et qui ont choisi de vivre une partie de leur vie en français. Nous ne sommes plus ce que nous étions. Vouloir affirmer notre droit de propriété sur la langue française serait une absurdité : vouloir restreindre la participation à nos communautés à une

seule collectivité, contraire aux droits d'égalité dans la Charte. Sur le simple plan du terre-à-terre, un jeune homme à Saskatoon a bien saisi l'enjeu : il a dit : « Je suis francophone, mais je veux décider moi-même comment vivre cette francophonie. Arrêtez de me dire comment le faire. » Ce 'nous' doit aussi inclure le Québec francophone, question de poids démographique et d'influence, et parce que le Québec noyautait la vie française en Amérique, ce que le gouvernement Charest comprend de mieux en mieux. Dans une société bâtie autour de la diversité, les éléments différents représentent une richesse. Nous sommes donc une richesse pour nos provinces et toutes les composantes de nos communautés enrichissent notre capacité. J'entends des gens me traiter d'assimilationniste ou de « déconnecté de la réalité ». Je vais appuyer ma position en regardant brièvement la question d'identité bilingue. D'ailleurs, c'est mon identité : j'ai besoin d'anglais et de français dans ma vie. Mon épouse est Indienne et nos enfants se sont nommés canindiens-français. C'est eux qui ont inventé ça. Notre aîné parle couramment le japonais et il a vécu au Japon plus d'un an. Il se dit triculturel. Ici, j'emprunterai encore à mon collègue M. Dubé : « Il faut avouer que le phénomène de l'identité bilingue a de quoi nous angoisser quand on considère le contexte dans lequel cette identité bilingue se déploie. En fait, il est difficile d'arriver à une autre conclusion. Quand on multiplie les facteurs – objectifs : milieu, média, mondialisation, culture de masse, valeur de la langue par l'usage public, emplois, etc. – ayant le pouvoir de faire glisser subrepticement l'individu vers cet état qui fait la hantise de nos communautés : l'assimilation... Or, curieux hasard, il arrive que la recherche nous amène à d'autres constats, comme dans l'étude qualitative qui a menée Diane Gérin-Lajoie auprès de jeunes sur une période de trois ans, dont les résultats en ont surpris plusieurs... En fait, l'auteure, professeure à OISE à l'Université de Toronto, démontre dans ses conclusions « qu'une identité bilingue ne signifie pas nécessairement l'assimilation au groupe dominant », conclusions qui lui permettent de réfuter « l'absolu de certains spécialistes sur la question. »

Cette identité bilingue me renvoie aussi à la préface de Shyam Selvadurai dans son livre *Storywallah* où il parle de son identité bicéphale : « For in terms of being a writer, my creativity comes not from « Sri Lankan » or « Canadian » but precisely from the space between, that marvelous open space represented by the hyphen, in which the two parts of my identity jostle and rub up against each other like tectonic plates, pushing upward the eruption that is my work. It is from the space between that novels come. From a double-visioness, a biculturalism. »

Les recherches sur l'immersion ont démontré des avantages certains pour les étudiantes et les étudiants qui y étudient : *Reading comprehension and the second language learner* (de Bourcier), *Focus on Learning/Writing and Numeracy* (Noerenberg); *Thinking Skills* (Kostiuk), etc. Landry a pourtant beaucoup parlé de bilinguisme soustractif. Pour ma part, je vois mal pourquoi nous n'arrivons pas à dépasser ce soustractif pour rejoindre les avantages de la dualité. Comprendons-nous mal notre propre langue, son importance pour les autres, pour le pays et dans le monde ; notre rôle comme premiers garants de la diversité canadienne ? Comprendons-nous le rôle de leadership qu'on nous demande de jouer aujourd'hui ? Est-ce que nous responsabilisons les jeunes sans leur dire quoi ou comment faire ? Comprendons-nous le caractère civique, profondément civique de notre existence même et des gestes que nous posons pour appuyer le français ? Nous devons, comme le disait si bien Antonine Maillet, cesser d'être minoritaires – moindres, pour n'être que moins nombreux et, ajoute-t-elle avec son air espiègle, meilleurs avec nos deux langues. Et souvenons-nous, parents et éducateurs, sans manquer à notre devoir, que les jeunes d'aujourd'hui sont plus capables que nous à leur âge, plus conscients du monde où ils vivent, très capables de décisions raisonnées. On parle partout de fierté ; si on accepte cette vision de soi et de notre rôle, n'y a-t-il pas là de quoi être fier ? J'aurais presque le goût, si l'éthique le permettait, de faire une étude-témoin où on présenterait pendant une période assez longue à deux groupes d'étudiants d'un côté cette vision positive, de l'autre une vision misérabilisme et revendicatrice. Je serais très surpris si le côté positif ne dépassait pas l'autre sur toute la ligne, incluant ses capacités en anglais. Mais ça reste à prouver. Je me demande aussi ce qui arriverait aux taux d'assimilation dans un pareil climat.

Ce qui m'amène à parler de partenaires : du côté du groupe langagier francophone ou bilingue, puis dans la société « at large ». Nos partenaires immédiats sont tous ceux et toutes celles qui parlent le français, plus de 9 millions de Canadiennes et de Canadiens. Il est vrai que le peuple canadien-français d'un océan à l'autre est un artefact du passé et qu'il faut rebâtir une solidarité nationale dans le respect des particularités individuelles et communes. Une des grandes spécificités de la citoyenneté canadienne est que nos valeurs sociales communes, ce que Crombie nommait communauté, n'appartiennent à aucun groupe en particulier, mais bel et bien à la collectivité dans son ensemble et dans toute sa complexité et qu'elles doivent être constamment négociées, reformulées et ajustées, parfois avec l'aide de tribunaux. Les implications de cette spécificité sont énormes et elle est au cœur même de notre réputation internationale. Paul Dubé a fait une excellente analyse du multiculturalisme canadien où il conclut que nous n'avons pas encore atteint l'idéal de cette politique, que c'est encore une politique d'assimilation à petit feu. Il est d'ailleurs venu vous en parler en 2006.

Je vous ai dit plus haut que le modèle repose sur la négociation et que la négociation se fait difficilement en situation de déséquilibre ou lorsqu'une partie fonctionne à coups d'ultimatums. Le débat sur l'accommodement raisonnable au Québec finira bien par identifier les vrais coupables, c'est-à-dire l'extrémisme de part et d'autre, lequel, en fin de compte, ne représente qu'une infime minorité. Je crois aussi que la Charte nous aidera dans la mesure où nous explorerons ensemble l'Article 1, les limites raisonnables, la juxtaposition des Articles 27 (multiculturalisme) et 16-23 (langues officielles), l'Article 25 (droits des peuples autochtones). Sur papier, nous avons la meilleure société au monde, mais nous n'avons pas encore su dépasser les intérêts particuliers des groupes et des individus pour déborder sur les valeurs communes. La Charte, aussi incomplète soit-elle, doit guider ce débat en assurant une voix forte pour les minorités dans cette négociation constante et continue.

Peut-être la meilleure façon d'illustrer le pouvoir des alliances autour des valeurs canadiennes est-elle de parler d'exemples du passé.

Pendant les débats constitutionnels, le Québec et les minorités se sont opposés souvent farouchement. Je me souviens d'une rencontre de la communauté albertaine avec M. Robert Bourassa où il avait d'abord envoyé M. Rémillard en éclaireur pour tâter le terrain. La position de notre communauté était de dire « Ne nous laissons pas prendre au jeu du « diviser pour régner ». Précisons qu'on ne peut appliquer au Québec les dispositions sur les minorités sans reconnaître le caractère minoritaire de la majorité francophone du Québec. » Cette affirmation avait précipité la rentrée de M. Bourassa dans la pièce et permis d'entamer un dialogue fructueux. Pendant cette période, la francophonie albertaine avait pu se présenter à la table constitutionnelle par l'entremise d'une alliance avec Ron George, chef héréditaire de la nation Wet'Suwet'en. Ce dernier est d'ailleurs le premier récipiendaire du prix « Ami de la francophonie » de l'Association canadienne-française de l'Alberta. Au Manitoba, lors de l'annexion des villes pour former le grand Winnipeg, les francophones ont cimenté des alliances avec les communautés ethno-culturelles de la ville et la Chambre de commerce et le vote en référendum a été favorable à la rétention du caractère francophone de Saint-Boniface. Il y a des leçons importantes à tirer de ces événements. Les amateurs de Saul Alinski reconnaîtront tout le pouvoir potentiel de ces alliances qui sont autant de manifestations des valeurs canadiennes en action, égalité de résultats ou équité, diversité et communauté ou, si vous préférez, solidarité selon la suggestion de Germain Desbiens, ancien président de La Fondation de l'entrepreneurship au Québec.

En guise de conclusion, je reprends certains points qui me paraissent importants et je vous laisse une série de défis :

La diversité est ancrée au Canada par la dualité linguistique qui dépend totalement dans notre contexte canadien du français. Le bilinguisme est appuyé par plus de 80% des citoyens du pays. Vous voyez l'importance et la force de notre position ? Diversité veut aussi dire multiculturalisme et droits autochtones. Multiculturalisme pour moi ne veut pas dire accommodement raisonnable dans le sens où cette notion s'est développée dans le discours populaire, par exemple à Hérouxville ou Sault-Sainte-Marie, mais plutôt la négociation de limites raisonnables, une négociation entre égaux. Comme nous le rappelait Jack Jedwab lors de son récent passage à Edmonton, on ne peut pas être sélectivement ouvert, on l'est ou on ne l'est pas. D'ailleurs, nos jeunes du Canada ne seraient pas dupes de ces doubles standards. Si on trébuche, on a toujours les tribunaux pour nous aider à condition qu'ils préservent leur indépendance. Comment se fait-il que sur le plan des droits autochtones, la Norvège soit plus avancée que nous ? Le fédéral vient de cabosser les groupes de femmes. Ça ne nous regarde pas ? Je crois que l'occasion n'a jamais été meilleure pour nous francophones de définir notre Canada. Si nous attendons que les gouvernements en assument le leadership, au mieux nous retardons l'avancement du pays, au pire, nous accélérons sa fin. Mon père a lutté toute sa vie pour le français et son père avant lui, immigrant de France qu'il était. Je me sens responsable de prendre de leurs mains ce flambeau qu'ils ont mené jusqu'ici. Et que dire de nos mères, que France Levasseur-Ouimet célébrait dans sa grande suite pour chorale « Elles s'appelaient Marie » ? Mais le défi est de taille. Comme je l'ai affirmé plus haut : Ne pas jouer ce rôle de leadership social qui nous interpelle représenterait pour moi un « break of faith » avec les générations qui nous ont précédés, une trahison.

Ici je termine avec une liste de défis. Selon cette vision, nous devons :

- 1) créer un rassemblement national de toutes les francophonies du Canada, apprendre à nous connaître et à nous respecter et nous entendre sur une vision pour le pays;
- 2) reconnaître le caractère particulier du Québec francophone dans les lois et les tribunaux et intégrer le Québec à la Charte canadienne des droits et libertés en référant spécifiquement à son caractère particulier de façon robuste et musclée;
- 3) nuancer la notion de minorité au Québec sans enlever aux droits de la minorité anglophone ;

- 4) ouvrir nos communautés à la diversité, culturelle, raciale des us et coutumes, et aussi aux concitoyens qui ont appris ou qui appuient le français : bien comprendre notre histoire et celle des autres ;
- 5) nous excuser auprès des métis et les inviter à enrichir à nouveau notre diversité ; poser des gestes concrets en ce sens ; par exemple, en étendant les droits sous la section 23 et en incluant plus d'études métisses à nos programmes (chapeau ici à l'Institut) ;
- 6) créer des alliances stratégiques avec les autres composantes de nos sociétés : autochtones (premières nations, inuits, métis), groupes multiculturels, femmes, etc., autour d'une vision unificatrice ; peser et développer des stratégies politiques respectueuses, robustes et porteuses ;
- 7) peser tous nos actes contre ces valeurs canadiennes d'équité, de diversité et de communauté et devenir d'ardents promoteurs de cette vision ;
- 8) apprendre à nous soucier du bien-être des autres autant que du nôtre ;
- 9) démasquer ces dinosaures qui essaient de nous retenir dans des carcans réducteurs et isolationnistes qui n'ont plus leur raison d'être.....

De quoi nous tenir occupés pour quelques années. Pour ma part, je continuerai à faire ce que je pourrai, en travaillant avec d'autres, par exemple dans les Rendez-vous de la francophonie auxquels nous avons donné l'an passé une thématique autochtone qui faisait affirmer par le Chef Max Gros-Louis dans notre journal : « Comme ce journal s'adresse principalement à un auditoire francophone canadien, je trouve entièrement approprié de vous confier qu'aujourd'hui les Hurons-Wendat et les Huronnes-Wendat utilisent la langue française dans tous les aspects de la vie courante. Dans ce contexte, le français se veut bien plus qu'un outil de communication, il représente notre dénominateur commun. »

Je finis avec une citation de l'ACELF, partenaire des Rendez-vous, sur le concept de communauté/solidarité : « L'ACELF croit à la solidarité et à l'interdépendance des communautés humaines. Elle suggère de tout mettre en œuvre pour inclure, rassembler et motiver les gens. Elle ose exhorter à la collégialité à tous les niveaux, inciter à la convergence, à la cohésion et à l'optimisation des efforts par des partenariats et par un véritable dialogue entre communautés, pour que ces dernières puissent rayonner grâce à des actions ayant des effets durables. »